



Centre d'études, de Services et d'Information
en matière de Marchés Publics et domaines connexes



PREMIER SEMESTRE 2022

Cycle de base en 9 journées

Bruxelles : du mardi 18 janvier au mardi 22 mars

Genval : du mardi 26 avril au mardi 21 juin

Journée d'actualité

Genval : Evolutions récentes de la jurisprudence et de la réglementation - le jeudi 05 mai 2022

Séminaire résidentiel 2022

Spa : La gestion d'un accord-cadre en marchés publics de fournitures et de services dans la pratique - 2,5 jrs du mercredi 30 mars au vendredi 1er avril

Journées spéciales

Cycle 1 : Les accords-cadres : les jeudis 27/02, 10/03 et 31/03

Cycle 2 : les modifications de marché et les clauses de réexamen :
les jeudis 21/04, 19/05 et 02/06

Ce programme est également accessible sur notre site internet

www.esimap.be

PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS

FORMATION
DE BASE

Passons ensemble un
marché public -
Du besoin à la concrétisation
Nouvelle structure basée sur
la nouvelle réglementation

JOURNÉE
ACTUALITÉ

Evolutions jurisprudentielles et
réglementaires récentes

SÉMINAIRE
RÉSIDENTIEL

Les marchés publics, de l'article
à la pratique – Analyse de cas
pratiques et solutions aux problèmes
courants

PASSONS ENSEMBLE UN MARCHÉ PUBLIC : DU BESOIN À LA CONCRETISATION

Passation, attribution et exécution

**Premier trimestre (Bruxelles) : les mardis, du 18 janvier
au 21 mars**

**Deuxième trimestre (Genval) : les mardis, du 26 avril
au 21 juin**

Un cycle de base pour comprendre la réglementation des marchés publics

Ce cycle de formation propose en 9 modules d'une journée une approche complète combinant théorie et analyse de cas pratiques, des dispositions des lois des 17 juin 2016 relative aux marchés publics et 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours, ainsi que des arrêtés royaux en vigueur depuis le 30 juin 2017.

9 modules pour 9 journées à thèmes

La formation propose 9 modules pour 9 thèmes couvrant l'ensemble de la procédure, de la conception du marché public à son exécution. Chaque module est introduit par une approche théorique complète appuyée de supports écrits actualisés tenant compte de l'évolution des textes et de la jurisprudence européenne et belge.

Les participants inscrits à minimum 7 modules recevront comme support documentaire l'ouvrage "Le droit des marchés publics en Belgique - De l'article à la pratique - 2ème édition actualisée" (Larcier, 2019, 1300 pages).

Les modules qui s'y prêtent sont illustrés de mises en situations concrètes.

Les règles distinguant le régime des « secteurs spéciaux » de celui des « secteurs classiques » sont mises en évidence.

Chaque module est accessible séparément, mais l'ordre de présentation suit les étapes logiques de la passation et de l'exécution des marchés publics pour aborder l'ensemble de la matière à l'issue du cycle.

Public concerné

Ce cycle s'adresse à toute personne active dans le domaine des marchés publics et en recherche d'une formation de base ou désireuse d'une remise à niveau, notamment :

- aux agents des services publics, et d'une manière générale, de tout pouvoir adjudicateur, qu'il relève du droit public ou du droit privé ;
- aux entreprises qui participent, directement ou indirectement, à la passation ou à l'exécution de marchés publics ;
- aux auteurs de projet et aux conseils techniques et juridiques des pouvoirs adjudicateurs.

Structure des 9 modules

1. Introduction, définitions et principes généraux : qui est concerné et de quoi s'agit-il?
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale - II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. application pratique des RGE

MODULE 1 INTRODUCTION, DEFINITIONS ET PRINCIPES GENERAUX

Dates : Mardi 18 janvier (Bxl) ou mardi 26 avril (Genval)

Le thème de la journée

Conçu comme l'introduction à l'ensemble du cycle, ce module est entièrement consacré à la présentation des concepts et principes de base de la réglementation des marchés publics ainsi qu'à la définition du champ d'application de la réglementation quant aux personnes et aux marchés.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Présentation de la philosophie d'Esimap et introduction au cycle
- ☐ Le marché public, un contrat à titre onéreux entre le pouvoir adjudicateur et un opérateur économique (entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services)
- ☐ La loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés d'exécution
- ☐ Vocabulaire et définitions dans la réglementation
- ☐ Les principes de base : égalité, non-discrimination, transparence, proportionnalité, forfait et paiement pour service fait et accepté, la confidentialité
- ☐ Le principe de la dématérialisation des marchés

Après-midi:

- ☐ Qui doit respecter la réglementation des marchés publics ? – Le champ d'application quant aux personnes
- ☐ Qu'est-ce qu'un « marché public » ? – Le champ d'application quant à la matière
 - Règles en cas de pluralité d'objets
 - Les services sociaux et services spécifiques
 - Les marchés de services juridiques
- ☐ In house, coopération publique et autres exclusions

MODULE 2 LES PROCEDURES DE PASSATION

Dates : Mardi 25 janvier ou mardi 03 mai

Le thème de la journée

La loi du 17 juin 2016 a sensiblement modifié les intitulés et procédures de passation pour attribuer un marché public. A quoi correspondent les nouvelles dénominations ? Laquelle d'entre elles choisir ? Avec quelles conséquences sur le processus d'attribution... ? Pour répondre à ces questions fondamentales, cette journée est consacrée à l'analyse théorique, agrémentée d'exemples pratiques, de chacune de ces procédures de passation. Sont également abordés les techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés tels que le système d'acquisition dynamique ou les accords-cadres.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Les procédures ouverte et restreinte
- ☐ Les procédures négociées : procédure concurrentielle avec négociation, procédure négociée directe ou non, procédure négociée sans publication préalable
- ☐ Les autres procédures permettant la négociation avec publicité : dialogue compétitif et partenariat d'innovation

Après-midi:

- ☐ Autres procédures permettant la négociation sans publicité : marchés de faible montant
- ☐ Regroupement des commandes : centrales d'achat, catalogues électroniques et marchés conjoints occasionnels
- ☐ Autres techniques de commande : accords-cadres, système d'acquisition dynamique, enchères électroniques et concours

MODULE 3 LA CONCEPTION DE LA PHASE DE SÉLECTION

Dates : Mardi 01 février ou mardi 10 mai

Le thème de la journée

Ce module aborde la question de la qualité de la personne désireuse de se porter candidate ou soumissionnaire à un marché public et est dédiée aux motifs d'exclusion et à la sélection qualitative de cette personne.

Une large part de la journée sera consacrée aux questions relatives aux motifs d'exclusion et à la fixation des critères de capacité financière, économique et technique ainsi qu'à celles soulevées notamment par l'agrément des entrepreneurs de travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Les principes généraux en matière de sélection
- ☐ Le choix des critères et la publicité de ceux-ci
- ☐ L'accès au marché :
 - droit d'accès
 - marchés réservés
- ☐ Les motifs d'exclusion :
 - obligatoires
 - facultatifs
 - les dettes sociales et fiscales
 - les mesures correctrices
- ☐ La sélection qualitative :
 - critères et seuils,
 - normes d'assurance de qualité et gestion environnementale,
 - l'agrément des entrepreneurs
 - recours à la capacité de tiers,
 - limitation du nombre de candidats

Après-midi:

- ☐ Le Document Unique de Marché Européen - DUME et la simplification administrative
- ☐ Les modes de vérification
 - Preuves
 - E-Certis
- ☐ Les renseignements complémentaires
- ☐ Confusion critères de sélection et d'attribution
- ☐ Approche pratique en matière de sélection

MODULE 4 LA PREPARATION DU MARCHE ET LA MISE EN CONCURRENCE

Dates : Mardi 08 février ou mardi 17 mai

Le thème de la journée

Au-delà de la phase de sélection, plusieurs éléments sont à prendre en compte pour préparer au mieux le lancement de son marché. Ce module a pour objectif d'aborder pas à pas les différentes étapes à ne pas négliger au moment du lancement de la procédure, depuis la consultation préalable jusqu'à la publication de l'avis de marché, en passant par les phases de budgétisation, d'estimation, le choix du mode de publicité et les modalités de mise en concurrence.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Préparation du marché
 - La prise en compte des contraintes :
budget, durée, maîtrise technique
 - La consultation préalable
 - La participation préalable
- ☐ Les règles générales en matière de mise en concurrence
- ☐ L'estimation du marché
- ☐ La publicité des marchés
 - L'avis de pré-information
 - L'avis de marché
 - L'invitation à présenter une offre
- ☐ L'introduction des demandes de participation et des offres
 - Les délais, le formulaire de demande de participation

Après-midi – exercices pratiques

Démonstration de la plate-forme E-Procurement
Approche pratique de la rédaction d'avis de marché

MODULE 5 LA REDACTION DES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Dates : Mardi 15 février ou mardi 24 mai

Le thème de la journée

La réussite d'un marché public est, dans une large mesure, liée à la qualité des documents du marché et plus particulièrement du cahier spécial des charges. La qualité de ces documents déterminera la qualité de la relation contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire du marché. Leur élaboration doit s'inscrire dans un travail de préparation du marché qui est soumis à certaines exigences.

Les documents du marché contiennent les conditions préalables de passation comme les clauses administratives et techniques qui présideront à son exécution. Aux fins de mesurer précisément les enjeux de leur rédaction, la journée est organisée en deux temps alliant également théorie et pratique, analyse des règles puis mise en pratique.

Le programme et son contenu

Matinée:

Les documents du marché

- ☐ Le cahier spécial des charges
 - Objet
 - Passation :
 - Conditions d'établissement, mentions, générales et spécifiques
 - Documents annexes (métré récapitulatif, inventaire, formulaire d'offre)
 - Exécution : Conditions spéciales d'exécution, portée,...
 - Documents en tenant lieu
 - Les éléments essentiels à mentionner
 - Les spécifications techniques
 - Les éléments structurants du marché
 - Variantes et options
 - Marchés à tranches et reconductions
 - Allotissement du marché
 - Le recours à la sous-traitance
 - La détermination des critères d'attribution

- ☐ Les autres documents du marché

La gestion des documents

- ☐ L'emploi des langues
- ☐ L'approbation
- ☐ L'accès
- ☐ Les contradictions

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique de rédaction des cahiers spéciaux des charges

MODULE 6 L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Dates : Mardi 22 février ou mardi 31 mai

Le thème de la journée

Partant des conditions d'établissement des offres, ce module est consacré au processus qui conduit à la conclusion du marché. Sont tour à tour analysées les dispositions légales et les questions pratiques qu'elles suscitent en matière de régularité, d'analyse et de comparaison des offres, sans oublier celles de l'attribution et de la conclusion du marché. Une large place est laissée à la problématique des critères d'attribution, à la comparaison et au classement des offres.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'établissement de l'offre

- ☐ Définition et caractéristiques générales de l'offre dans un marché public
- ☐ Responsabilité de l'établissement de l'offre
- ☐ Règles communes à toutes les procédures :
 - Montant de l'offre et composante des prix,
 - Signature de l'offre
 - Options et marchés à lots
- ☐ Règles propres aux procédures ouvertes et restreintes
 - Forme et contenu de l'offre, métré récapitulatif, inventaire, signature
- ☐ Règles propres aux procédures négociées
 - Signature dans les différentes procédures négociées

Le choix de l'adjudicataire

- ☐ Dépôt et ouverture des offres
- ☐ Examen des offres
 - Régularité, correction des erreurs, vérification des prix et des coûts, classement
 - En procédure ouverte ou restreinte
 - En procédures négociées
 - Offres spontanées, déroulement des négociations

L'attribution et la conclusion du marché

- ☐ En procédure ouverte ou restreinte
 - Dépassement du délai de validité de l'offre
- ☐ En procédures négociées

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique : mise en situation et étude de cas sur les questions de

- ☐ régularité des offres
- ☐ prix anormaux
- ☐ variantes et options
- ☐ critères et décision d'attribution

MODULE 7 TRANSPARENCE, INFORMATION, MOTIVATION, RECOURS ET GOUVERNANCE

Dates : Mardi 08 mars ou mardi 07 juin

Le thème de la journée

Cette journée a pour but d'aborder trois moments clés de l'attribution du marché avant son exécution : les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de motivation, l'information des soumissionnaires, ainsi que la délicate problématique des recours auxquels les pouvoirs adjudicateurs peuvent être exposés au moment de l'attribution. La formation se concentrera sur la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de transparence – La loi du 17 juin 2013 et les réglementations relatives à l'accès aux documents administratifs
- ☐ Règles générales et obligations de motivation
- ☐ L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires
- ☐ Les recours : le contentieux de l'attribution

Après-midi

- ☐ Les recours : le contentieux de l'exécution
- ☐ Les règles de gouvernance
- ☐ Approche pratique : comment rédiger une décision motivée d'attribution ; jeu de rôles relatif à l'attribution d'un marché public et aux éventuels recours y relatifs.

MODULE 8 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS **I.REGLES COMMUNES, II.FOURNITURES, SERVICES**

Dates : Mardi 15 mars ou mardi 14 juin

Le thème de la journée

Ce module est consacré, d'une part à un commentaire des règles générales présidant à l'exécution des marchés publics et aux clauses communes à tous les marchés et, d'autre part, à la présentation des clauses particulières aux marchés publics de fournitures et de services. Les cas pratiques seront vus en module 9

Le programme et son contenu

Matinée:

Les dispositions générales et les dispositions communes à tous les marchés en matière d'exécution :

- ☐ Cadre général
- ☐ Droits intellectuels
- ☐ La sous-traitance
- ☐ Garanties financières,
- ☐ Modifications au marché les clauses de réexamen
- ☐ Réclamations et requêtes de l'adjudicataire
- ☐ Contrôle et surveillance du marché
- ☐ Moyens d'action de l'adjudicateur
- ☐ Conditions générales de paiement
- ☐ Fin du marché - réceptions

Après-midi

L'exécution des marchés publics de services

L'exécution des marchés publics de fournitures

- ☐ Dispositions communes à tous les marchés de fournitures
- ☐ Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme d'achat
- ☐ Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme de location, location-vente ou crédit-bail

MODULE 9 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS **III. TRAVAUX ET IV. APPLICATIONS PRATIQUES**

Dates : Mardi 22 mars ou mardi 21 juin

Le thème de la journée

Ce module clôture le cycle en achevant la partie relative à l'exécution entamée dans le module précédent.

La matinée aborde les règles d'exécution spécifiques aux marchés publics de travaux.

L'après-midi est consacrée aux cas pratiques des règles d'exécution, que ce soit pour des marchés de fournitures, services ou travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'exécution des marchés publics de travaux :

Seront notamment abordés les éléments suivants :

- ☐ Direction et contrôle des travaux, délais d'exécution, organisation du chantier, modifications au marché, quantités présumées, responsabilité de l'entrepreneur et sanctions, réceptions et garanties, paiements

Après-midi – exercices pratiques

L'exécution des marchés publics en pratique : Exemples et applications à tous les cas d'exécution de marchés, aussi bien fournitures, services que travaux.

- ☐ Mise en situation
- ☐ Présentation et analyse d'incidents d'exécution : entre autres : réceptions, sanctions, mesures d'office
- ☐ L'insertion des clauses de réexamen

Cocktail de Clôture et Remise des Certificats de Participation

TARIFS ET LIEUX DES FORMATIONS

Droits d'inscription :

Tarification actuelle et dégressivité des droits d'inscription applicable au cycle de base

Pas de TVA applicable sur les montants repris ci-dessous

Rappels des modules	Modules pris seuls ou à la carte	Prix dégressifs
Mod 1	1 au choix	420€
Mod 2	2 au choix	760 €
Mod 3	3 au choix	1.040 €
Mod 4	4 au choix	1.210 €
Mod 5	5 au choix	1.390 €
Mod 6	6 au choix	1.540 €
Mod 7	7 au choix	1.700 €
Mod 8	8 au choix	1.845 €
Mod 9	tous les 9	1.950 €

LIEUX DE FORMATION :

BRUXELLES - MARTIN'S HOTEL BRUSSELS EU
Boulevard Charlemagne, 80
1000 Bruxelles (gare Schuman à 100 m)

GENVAL – MARTIN'S CHÂTEAU DU LAC
Avenue du Lac, 87
1332 GENVAL (gare de Genval à 700 m)

LOUVAIN-LA-NEUVE – MARTIN'S LLN
Rue de l'Hocaille, 1
1348 Louvain-la-Neuve (gare à 600 m)

INSCRIPTION – PREMIER SEMESTRE 2022

À RENVoyer À :

- ☐ Fax: 071 70 04 28
- ☐ ou mail: info@esimap.be
- ☐ ou courrier: **ESIMAP**
Rue de la Science 4 / 02A
6000 Charleroi

Mlle/Mme/M.(NOM):

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

.....

.....

N° de TVA :

Tél :

Fax :

E-mail :

Dates limites d'inscription (sous réserves de places disponibles)

- Pour le prochain cycle de base : le mardi 19 avril 2022
- Pour les journées spéciales : 7 jours avant la date concernée

RGPD - Vos informations ne seront jamais ni cédées ni vendues ni diffusées à des tiers et la seule fin du registre contenant vos données est de vous informer de nos activités (brochures de formation, publication d'ouvrages de référence) et de vous inviter lors des événements que nous réservons à nos participants les plus fidèles (cocktails, colloques,...). Vous disposez à tout moment du droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données sur simple demande, en particulier si votre parcours professionnel fait que nos messages ne vous sont plus utiles. Vos données sont conservées 10 ans, renouvelables si vous nous en faites part spontanément ou lorsque nous nous informerons de votre souhait de rester dans notre base de contacts à l'issue de cette période.

INSCRIPTION – PREMIER SEMESTRE 2022

I. Formation de base du deuxième trimestre 2022 Genval

S'inscrit ⁽¹⁾ au(x) module(s) suivant(s), de chacun 1 journée ⁽²⁾ ou s'inscrit au cycle complet

☐ M1 : Définitions, principes 26/4	☐ M6 : Attribution 31/05
☐ M2 : Procédures de passation 03/05	☐ M7 : Motivation, recours 7/6
☐ M3 : Phase de sélection 10/05	☐ M8 : Exécution I 14/06
☐ M4 : Préparation du marché 17/05	☐ M9 : Exécution II 21/06
☐ M5 : Rédaction Documents 24/05	☐ Cycle complet 1950€

S'inscrit à : II. Journée d'actualité

J. Actu 2022 - Evolutions récentes en réglementation

☐ et jurisprudence - Genval - jeudi 05 mai - 400 €

III. Journées spéciales

☐ Cycle "Les accords-cadres"

O Webi 1 (17/02 - 75 €) - O Webi 2 (10/03 - 75 €)

☐ Cycle "Modifications de marché et clauses réexam"

O Webi 3 (21/04 - 75 €) - O Webi 4 (19/05 - 75 €)

O JS 5 (02/06 - 420 €)

IV. Séminaire résidentiel

☐ Résid 2022 - Gestion d'un accord-cadre dans la pratique
Spa Balmoral – 30/03 - 01/04/2022 - 1150 €

☐ En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de..... ⁽³⁾ € dès réception de la confirmation d'inscription, sur le compte d'ESIMAP n° BE12 001 2646273 92 (Notre n° TVA BE 0454.068.480)

☐ En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

.....

Date : Signature :

Cachet / accord : ⁽⁴⁾

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
3. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
4. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

De janvier à juin 2022 Cycle de formation de base

modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Lieu
Mod 1	1 j.	Ma	26/04	420 € 1j 1950 € 9j	Bruxelles (janvier - mars) Genvall (avril - juin)
Mod 2	1 j.	Ma	03/05		
Mod 3	1 j.	Ma	10/05		
Mod 4	1 j.	Ma	17/05		
Mod 5	1 j.	Ma	24/05		
Mod 6	1 j.	Ma	31/05		
Mod 7	1 j.	Ma	07/06		
Mod 8	1 j.	Ma	15/06		
Mod 9	1 j.	Ma	21/06		

Journée d'actualité

J Actu	1 j.	Je	05/05	400 €	Genvall
---------------	------	----	-------	-------	---------

Journées spéciales

JS 5 Webinaire	1 j.	Je	02/06	420€	LLN
	2 h	Je	17/2 - 10/3	75 €	MS Teams
			21/4 - 19/5		

Séminaire résidentiel

Résid	3 j.	Me Ve	du 30/03 Au 01/04	1150 €	Spa
--------------	------	----------	----------------------	--------	-----

Thèmes abordés

Cycle de base

1. Introduction, définitions et principes
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale – II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. Mise en application pratique

Journées spéciales et d'actualité

J ACTU - Evolutions récentes de la jurisprudence et de la réglementation

JS 5 - Les modifications de marché en marchés de travaux
Résid 2022 - La gestion d'un accord-cadre dans la pratique

JOURNEE D'ACTUALITE 2022

Date et lieu : jeudi 05 mai 2022

GENVAL, Martin's Château du Lac

EVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES ET REGLEMENTAIRES RECENTES EN MARCHES PUBLICS

I. Objet

Ce module d'actualité vise à faire le point sur les actualités récentes en matière de marchés publics.

Cette journée s'adresse à toutes celles et ceux désireux de suivre l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence en matière de marchés publics de la Cour de Justice de l'Union Européenne, du Conseil d'Etat ainsi que des Cours et Tribunaux belges.

Organisée annuellement, elle aborde les différentes questions soulevées dans la réglementation des marchés publics et qui ont trouvé une réponse ou un nouvel éclairage par les juges ou le législateur.

2. Le programme :

Matinée

- ☐ Actualités de la réglementation des marchés publics en 2021 et début 2022

Yves LIBERT, Inspecteur général des Finances,
Président d'ESIMAP

- ☐ Chronique 2021 de la jurisprudence du Conseil d'Etat

- ☐ Actualités du contentieux administratif des contrats et des marchés publics

Muriel VANDERHELST, Auditeur au Conseil d'Etat, section du contentieux administratif,
Chargée de cours à l'ULB, Membre d'ESIMAP

Après-midi

- ☐ Chronique 2021 de la jurisprudence des Cours et Tribunaux

- ☐ Analyse, présentation et commentaires des dernières décisions prononcées en 2021 ou début 2022, par les Cours et Tribunaux belges et par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Patrick THIEL, Avocat au barreau de Bruxelles,
Vice-Président d'ESIMAP

CYCLE DE JOURNEES SPECIALES 1

Dates : jeudi 17 février et jeudi 10 mars 2022

de 12h à 13h30 - En webinaire via MS Teams

LES ACCORDS-CADRES EN THEORIE & EN PRATIQUE

I. Objet

L'accord-cadre, une technique de commande pour gérer les besoins récurrents

Innovation introduite par la loi du 15 juin 2006, cette procédure de marché pluriannuel s'est développée et est aujourd'hui largement utilisée dans différents types de marchés et confirmée par la réglementation liée à la loi du 17 juin 2016. Plusieurs arrêts récents de jurisprudence en ont précisé les contours.

Le but de ce cycle de 3 dates est de voir en pratique ce que la réglementation sur les marchés publics offre désormais au pouvoir adjudicateur qui est amené à gérer des besoins, récurrents ou non, sur le moyen terme ou même à plus longue échéance, pour lui permettre de stabiliser dans le temps ses relations contractuelles avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

A cette fin, le pouvoir adjudicateur a la faculté de recourir à l'accord-cadre, procédure de passation unique, en tout ou en partie, tantôt en fonction de ses ressources financières disponibles, tantôt en fonction de l'évolution de ses besoins.

2. Le programme de ce cycle

CE CYCLE S'ARTICULERA EN 3 MODULES :

le premier, en webinaire (formation courte à distance), portera sur les principes de base de ce qu'est un accord-cadre, la jurisprudence européenne récente en la matière et l'avis de la Commission Fédérale des Marchés publics

le jeudi 17 février 2022 de 12h à 13h30

Animé par Yves LIBERT, Samuel WAUTHIER et Béatrice GARCIA PEREZ

le deuxième, en webinaire (formation courte à distance), analysera plus spécifiquement l'application des accords-cadres dans le cadre de marchés de travaux

le jeudi 10 mars 2022 de 12h à 13h30

Animé par Marie VASTMANS et Isabelle VAN KRUCHTEN

le troisième, en présentiel (formation longue), mettra en pratique la préparation, la passation, l'attribution et l'exécution d'un accord-cadre dans le cadre des marchés de fournitures et de services

En formule résidentielle, du mercredi 30 mars au vendredi 1 avril 2022, à Spa

Animé par le panel complet des intervenants d'ESIMAP (10 formateurs)

- Les modules en ligne utiliseront la plate-forme MS Teams
- Chaque webinaire (17/02 et 10/03) sera accessible au tarif de 75 € par module
- Un tarif préférentiel de 1270 € (soit le webinaire à 60 €) sera accordé aux participants qui s'inscrivent simultanément aux 3 modules (webinaires + résidentiel)

CYCLE DE JOURNEES SPECIALES 2

Dates : jeudis 21 avril, 19 mai et 02 juin 2022

En webinaire en avril et mai et à LLN en juin

LES MODIFICATIONS DE MARCHÉ ET LES CLAUSES DE RÉEXAMEN

I. Objet

Le déroulement d'un marché public ne relève pas toujours du long fleuve tranquille et il n'est pas rare qu'une fois le marché attribué, son exécution soit confrontée à diverses difficultés.

Certaines sont liées aux faits de l'adjudicateur qui dans la mise en place de son projet doit faire face à des éléments nouveaux ou inattendus qui entraînent des modifications en cours de marché. A lui dès lors d'avoir anticipé via des clauses de réexamen ou à réagir de la manière la plus adaptée dans le cadre permis par la réglementation des marchés publics (avenants,...).

Certaines sont par contre liées aux faits de l'adjudicataire et peuvent constituer, soit des modifications en cours d'exécution (éléments inattendus, révision de prix, délais, ...) soit des incidents en cours d'exécution (PV manquement)

Afin de vous prémunir contre tout problème dans l'exécution de vos marchés, que vous soyez adjudicateur ou adjudicataire, ce cycle en 3 modules a pour but de vous informer sur les différents types de modifications de marché et de poser quelques éléments pour anticiper ceux-ci et y faire face en étant le mieux préparé possible.

2. Le programme de ce cycle

CE CYCLE S'ARTICULERA EN 3 MODULES

le premier, en webinaire (formation courte à distance), portera sur les modifications de marché et clauses de réexamen : cadre réglementaire général et dispositions communes à prévoir dans le cahier des charges

le jeudi 21 avril 2022 de 12h à 13h30

Animé par Patrick THIEL et Virginie DOR

le deuxième, en webinaire (formation courte à distance), analysera les modifications de marché et clauses de réexamen spécifiques aux marchés de fournitures et de services

le jeudi 19 mai 2022 de 12h à 13h30

Animé par Marie VASTMANS et Patrick THIEL

le troisième, en présentiel (formation longue), abordera plus en détail les modifications de marché et les clauses de réexamen spécifiques aux marchés de travaux

le jeudi 02 juin 2022, de 9h à 17h, à Louvain-la-Neuve, Martin's Agora

- la matinée théorique sera consacrée à la réglementation applicable

- l'après-midi se verra plus pratique avec des retours d'expérience avec des acteurs de terrain de différentes envergures : une société de logement, un opérateur économique,...

Animé par Patrick THIEL, Marie VASTMANS, Virginie DOR, et les témoignages de Charles MARKOWICZ, Steve COENEN,...



SEMINAIRE RESIDENTIEL 2022

**Date & Lieu : du mercredi 30 mars au
vendredi 01 avril 2022**

– Spa – Radisson Blu Balmoral Hotel

Les accords-cadres en marchés publics de fournitures et de services dans la pratique

11ème édition de cette formule des **séminaires résidentiels**, qui est organisée annuellement et répond aux besoins des praticiens soucieux d'actualiser leurs connaissances en un temps réduit. Dans une ambiance volontairement conviviale, ce séminaire vise à aborder une sélection de questions pratiques qui se posent lors de l'application de la réglementation des marchés publics.

Aux fins de favoriser les interactions et les retours d'expériences, les thèmes abordés sont présentés en binômes composés le plus souvent d'un fonctionnaire et d'un avocat spécialisé, permettant l'échange des points de vue sur la mise en œuvre concrète de la législation. Un large espace est laissé aux questions des participants à l'issue de chaque exposé.

Ce séminaire résidentiel s'adresse aux personnes disposant déjà d'une base théorique solide mais n'ayant pas le temps de suivre plusieurs journées de formation durant l'année.

Toutes nos formations sont basées, autant que possible, sur la méthode inductive, les intervenants faisant régulièrement appel à l'expérience des participants.

Thème de l'édition 2022 :

Comme les éditions précédentes, cette année sera un séminaire qui se voudra 100 % pratique.

Au départ d'un cas pratique, nous suivrons un marché depuis son lancement jusqu'à son exécution, en rencontrant tout au long de celui-ci des obstacles / incidents de procédure / modifications en cours de marché auxquels les participants seront confrontés et pour lesquels il leur faudra développer des pistes de solution. C'est à l'issue de ces jeux de rôles que nos experts praticiens viendront exposer les pistes théoriques, pratiques et jurisprudentielles de résolution de ces problèmes rencontrés au cours de ce marché.

Cette mise en application, notamment sous forme de jeu de rôles (quid l'adjudicateur, quid le soumissionnaire) ou de cas pratiques réalistes à résoudre est notre manière d'aborder cette théorie pour la rendre vivante et vous permettre de quitter le séminaire en ayant des clés efficaces pour vous confronter à ces situations au quotidien. Seule la formule résidentielle nous laisse cette opportunité d'approfondir les règles théoriques en les accompagnant de mises en situation dans un cadre extraprofessionnel.

Programme du séminaire résidentiel

Journée 1 (30/03/22) : Présentation du besoin et lancement du marché

Cette édition de ce séminaire résidentiel se présentera dès lors comme un grand jeu de rôles où les participants seront amenés à développer leurs capacités de gestion de leurs accords-cadres à toutes les étapes, de la définition du besoin jusqu'à la gestion de l'exécution et des marchés subséquents.

13h : Accueil des participants et check-in des chambres (selon disponibilités)

13h30 - 16h00 : Introduction et présentation du déroulement en pratique du séminaire

16h - 16h30 : Pause café - check-in des dernières chambres

16h30 - 18h30 : Suite du séminaire et travaux en groupes d'exercices pratiques

19h : Apéritif - Cocktail de Bienvenue

19h30 : Dîner 3 services au Restaurant "Entre Terre et Mer"

21h : Animations en soirée

Journée 2 (31/03/22) : la passation, l'attribution du marché et la négociation

9h - 12h30 : La gestion en pratique d'un accord-cadre en marchés de fournitures et de services, de la préparation au suivi des marchés subséquents

12h30 - 13h30 : Repas léger sur place

13h30 - 17h30 : Suite de la gestion en pratique ; Conclusion du contrat ; Rédaction de la décision motivée d'attribution,...

17h30 à 19h30 : Temps libre / accès à l'Espace Wellness / Shopping à Spa Centre (3 km) / Possibilité de se rendre au Circuit de Francorchamps

20h : Dîner gastronomique 4 services au Restaurant de l'Hôtel

Journée 3 (01/04/22) : la gestion des marchés subséquents

9h - 12h30 : La gestion des marchés subséquents

12h30 - 13h30 : Repas buffet froid au restaurant de l'hôtel

13h30 - 15h30 : Suite et fin des cas pratiques en groupes d'exercices

15h30 - 16h30 : Questions - réponses - Conclusions

Lieu du séminaire

HOTEL RADISSON BLU BALMORAL ****

Avenue Léopold II, 40

4900 Spa

Tarif 2022: 1150 € / personne incluant : les prestations du séminaire (interventions, documents, ...), les pauses cafés, les déjeuners du jeudi et du vendredi, les dîners du mercredi et du jeudi soir, l'accès à l'Espace Wellness, le logement avec petits déjeuners buffet et les activités culturelles collectives.

NOS EXPERTS INTERVENANTS

ESIMAP asbl choisit pour ses formations de nombreux **experts** spécialisés issus de la Haute Administration, de Hautes Ecoles où certains enseignent et du Barreau.

Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la réglementation des marchés publics au sein d'organes officiels, tels la Commission fédérale des marchés publics, leur permettant de présenter lors des journées la toute dernière actualité en matière de normes applicables. Tous ont une longue **expérience** pratique de la réglementation des marchés publics et sont reconnus pour leurs talents de formation dans ce domaine. Ils sont également auteurs ou co-auteurs d'ouvrages de référence ou d'études en la matière.

- ☐ **Virginie DOR**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats C'M'S' DeBacker, Expert auprès de la Commission Européenne, Secrétaire-Trésorière d'ESIMAP.
- ☐ **Bertrand DUPREZ**, Conseiller Breveté Administrateur Militaire au Ministère de la Défense, Project Management Team HQ NATO, Membre d'ESIMAP.
- ☐ **Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances, Membre de la Commission fédérale des marchés publics, Président d'ESIMAP.
- ☐ **Isabelle PAIVA**, Première Conseillère, Directrice du Service Contrôle Interne à la Commune d'Ixelles, Formatrice à l'ERAP, Administratrice d'ESIMAP.
- ☐ **Patrick THIEL**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Vice-Président d'ESIMAP.
- ☐ **Isabelle VAN KRUCHTEN**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Administratrice d'ESIMAP.
- ☐ **Marie VASTMANS**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Xirius, Administratrice déléguée d'ESIMAP.
- ☐ **Samuel WAUTHIER**, Auditeur adjoint à la Cour des Comptes, Administrateur d'ESIMAP.
- ☐ **Cédric WILLAY**, Chef de Division, Responsable du Service des Marchés, Patrimoine et Contentieux, Province de Luxembourg.

La direction scientifique et la coordination des formations sont assurées par Yves LIBERT, président, Marie VASTMANS, administratrice-déléguée et Jean-François VANSNICK, directeur

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte **n° BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB d'ESIMAP** à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Modalités communes à toutes les formations

Horaire

- ☐ Toutes les journées de formation en présentiel ont lieu de 9h à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus).
Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30.
L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

- ☐ Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est, sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :
 - De 35 à 40 personnes pour le cycle de formation de base
 - De 50 personnes pour les journées spéciales
 - De 40 personnes en chambre single pour le séminaire résidentiel

Exceptions liées à la crise sanitaire

Si les conditions sanitaires ne permettent pas les réunions en présentiel, les formations seront assurées sous forme de webinaire par vidéoconférence.

De même, les plafonds du nombre maximal de participants peuvent être rabaissés pour répondre aux normes en vigueur au jour du séminaire.

I Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP **au plus tôt dès réception de la brochure**. Une pré-inscription par mail est également possible.

Les inscriptions peuvent être prises séparément pour chacun des modules. Cependant, l'inscription à plusieurs modules permet de bénéficier de la **dégressivité des droits d'inscription** dès la seconde journée.

Au-delà de la date limite d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

A noter cependant que, au moment de publier cette brochure, nous comptons déjà un nombre important de demandes d'inscriptions.

Ne tardez donc pas à nous contacter pour pré-réserver votre place le temps d'obtenir les autorisations en interne de votre service.

I Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus. De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **APRES** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **80 EUR** pour frais administratifs d'annulation, couvrant notamment les frais d'hôtellerie réservés pour la personne ayant annulé.

I Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie.

Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été **averti par écrit** de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

I Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée. Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

Philosophie de travail

La méthode de travail adoptée par **ESIMAP** asbl pour ses formations est basée d'abord sur une philosophie : les fonctionnaires parlent aux fonctionnaires. Cette méthode implique donc que les grands discours de consultants sur des théories commerciales difficilement applicables au terrain sont exclus de notre pédagogie.

Une sensibilisation du public concerné par une présentation en début de conférence des objectifs poursuivis par la formation est le préalable à chaque séminaire. Quand cela est souhaité, nos intervenants prennent le temps d'expliquer les concepts de base, sur un plan purement théorique dans un premier temps, pour ensuite les intégrer dans le processus de passation et d'exécution d'un marché public, en illustrant quand cela est possible et si le recul vis-à-vis de la nouvelle réglementation le permet, chaque étape d'exemples pratiques tirés de leur expérience professionnelle directe ou de cas réels types aisés à comprendre pour des agents de la fonction publique obligés d'intégrer au quotidien les principes imposés par la réglementation belge et européenne.

Une des spécificités d'ESIMAP consiste en la remise de stylos avec clé USB ou de fardes de documentation complètes contenant d'une part les notes exhaustives de la matière enseignée (souvent plus détaillées que l'exposé ex cathedra) et d'autre part les textes de lois dans leur version coordonnée, soit la plus actualisée, qui servent de support à l'exposé. En parallèle, des présentations en PowerPoint illustrent ces notes par des tableaux récapitulatifs des points principaux.

A l'issue de l'exposé, une synthèse de la matière présentée au préalable est faite dans la mesure du possible et en fin de journée, un temps est laissé pour les questions des participants et, si celui-ci venait à manquer, les formateurs s'engagent à rester disponibles par e-mail dans les jours qui suivent pour répondre aux questions qui se poseraient à la lecture de leurs textes.

Qui sommes-nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe des experts spécialisés, francophones et néerlandophones. Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission fédérale des marchés publics.

Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter.

Les atouts d' ESIMAP

Des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics

Des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants

Des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

Formations sur mesure

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme sur mesure de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations : **Jean-François Vansnick** - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE 2022

Programmes détaillés des journées

Cycle de formation de base	2
Module 1 – Définitions et principes	4
Module 2 – Procédures de passation	5
Module 3 – Phase de sélection	6
Module 4 – Préparation du marché	7
Module 5 – Documents du marché	8
Module 6 – Attribution du marché	9
Module 7 – Motivation et Information	10
Module 8 – Exécution I : règles générales	11
Module 9 – Exécution II : spécificités et pratique	12
J.Actu – Evolutions récentes jurisprudence	17
Cycle 1 – Les accords-cadres dans la pratique	18
Cycle 2 – Les modifications de marché	19
Résid 2022 - Les accords-cadres en fournitures et services dans la pratique	20

Informations et conditions générales

Tarifs et lieux des formations	13
Bulletin d'inscription détachable	14
Grille récapitulative des activités du trimestre	16
Equipe d'intervenants	22
Conditions générales	23
Philosophie de travail	26
Qui sommes-nous ?	27
Table des matières	28

Rue de la Science, 4 / 02A
B - 6000 CHARLEROI

☎ 071 70 06 65 ☎ 071 70 04 28

✉ info@esimap.be 🌐 www.esimap.be

Veuillez noter que vos bons de commande doivent être libellés et transmis à cette nouvelle adresse uniquement